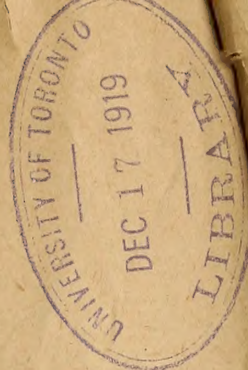
M.

**Douglas C. McMURTRIE**

Directeur du « Red Cross Institute for Crippled and Disabled Men » de New-York,
Président de la « Federation of Associations for Crippled ».







# Les Enquêtes industrielles en vue du Placement des Mutilés

Extrait de la " Revue Interalliée pour l'étude des questions intéressant les Mutilés de la Guerre "
(Janvier 1919)

PARIS
IMPRIMERIE CHAIX
(Succ. B), 11, boulevard St-Michel.

1919

ments sur des fiches pour les rapprocher des observations recueillies dans d'autres établissements analogues.

Les rapports varient de forme, selon le caractère des organisations qui conduisent l'enquête et le but qu'elles poursuivent. De toutes façons, le rapport doit être conçu et rédigé de façon à pouvoir être d'un usage effectif, et à ne pas aller s'enfouir dans les cartons, c'est-à-dire qu'il faut qu'on puisse le consulter rapidement et facilement.

L'initiative de ces enquêtes revient au Canada qni, là comme en beaucoup d'autres questions relatives aux mutilés de guerre, a donné l'exemple de l'action intelligente. C'est en octobre 1917, à l'instigation de M. W. E. Segsworth, que l'Invalided Soldiers' Commission institua un Service d'Enquêtes industrielles, sous la direction de M. G. A. Boate. Le but primordial de ce service était de se renseigner sur les industries vers lesquelles il y aurait avantage à pousser les mutilés, en leur faisant faire leur apprentissage sur les lieux mêmes. Le comité avait reconnu d'une part que le nombre des métiers auxquels préparaient les écoles était si restreint qu'il y avait danger de créer une pléthore de main-d'œuvre dans certaines directions, et d'autre part, que, si remarquable que fût l'enseignement des écoles, il ne mettait pas les rééduqués complètement en mesure de supporter la concurrence d'ouvriers valides et expérimentés. Il résolut donc d'élargir et de compléter par un apprentissage sur place les connaissances acquises à l'école. Afin de découvrir où il rencontrerait les facilités voulues pour l'apprentissage des mutilés et où il pourrait ensuite placer ces derniers, une fois leur apprentissage terminé, il décida donc d'organiser une enquête parmi les établissements industriels du Dominion.

Un certain minimum de renseignements à recueillir avait été fixé aux enquêteurs, à qui, pour faciliter le classement ultérieur de leurs notes, l'on avait remis trois formulaires distincts. Sur le premier, ils devaient inscrire le titre et l'adresse de l'établissement, sa spécialité, les noms de ses dirigeants et des contremaîtres des divers services, ainsi que des indications sur la façon la plus commode d'arriver à l'usine. Le second était destiné aux observations relatives à une sorte déterminée d'emploi : heures de travail, salaire effectif des ouvriers valides et invalides employés, nombre de ceux que l'on pourrait placer, apprentissage nécessaire, outillage en usage, etc; l'enquêteur devait également y indiquer son avis sur l'opportunité d'en organiser l'apprentissage dans une école et signaler le matériel nécessaire en ce cas. Quant au troisième, il conte-

nait la liste des infirmités qui, d'après les recherches de l'Invalided Soldiers' Commission, sont les plus fréquentes parmi les mutilés, et mentionnait leur degré de compatibilité avec chaque emploi. Ces trois formulaires servaient à la rédaction du rapport, que précédait une introduction contenant des renseignements complémentaires sur les conditions générales du travail dans l'industrie inspectée, introduction établie d'après les notes prises par l'enquêteur au cours de sa visite. Ce dernier devait, en outre, aux termes de ses instructions, ne jamais manquer de signaler jusqu'à quel point le service de rééducation pouvait compter sur la coopération de la direction de l'établissement en ce qui regarde l'apprentissage des mutilés.

L'une des premières enquêtes auxquelles se livrèrent M. Boate et ses collaborateurs porta sur l'industrie du cuir. Les établissements visités à cet effet furent : une tannerie, une manufacture de harnachements, une fabrique d'articles de maroquinerie de fantaisie, une manufacture de gants de travail et une autre de gants de ville, une fabrique de malles et valises et une manufacture de chaussures. D'autres enquêtes analogues ont encore été organisées par le même service et ont permis de réunir des renseignements précis et ordonnés qui ont été du plus grand intérêt pour la rééducation des soldats canadiens réformés.

Les enquêtes du Red Cross Institute for Crippled and Disabled Men de New-York ont différé des précédentes en ce qu'elles ne visaient pas à se rendre compte des facilités d'apprentissage dans l'industrie mais bien à procurer sans retard des situations aux estropiés. Elles datent des premiers temps mêmes de l'Institut, alors qu'il n'y avait pas encore de soldats américains mutilés et que les deux ou trois cours existants ne comprenaient que des civils. A cette époque, le service de placement, qui se souciait plus de trouver des emplois libres que de s'occuper de l'apprentissage même, avait fort à faire. La campagne de publicité de l'Institut avait porté ses fruits : en apprenant qu'un homme désavantagé par une infirmité n'était pas par là même condamné à l'oisiveté et à la mendicité, quantité d'infirmes sans travail avaient assiégé ses portes et le bureau était fort en peine de leur trouver à tous une situation. Des places de gardien de nuit ou de commissionnaire — qui sont le lot habituel des estropiés — cela ne constituait point l'idéal, pour un programme de récupération de la main-d'œuvre invalide. Ce qu'il fallait, c'était de trouver dans l'industrie des situations véritables pour les victimes du travail : et il n'était pas douteux que de telles situations n'existassent et qu'on ne pût

# Les Enquêtes industrielles en vue du Placement des Mutilés

par M. **Douglas C. McMURTRIE,**
Directeur du « Red Cross Institute for Crippled and Disabled Men » de New-York,
Président de la « Federation of Associations for Crippled ».

---

A la conférence internationale en vue de la rééducation des mutilés qui s'est tenue à New-York en mars dernier, et réunit des spécialistes en la matière venus de France, de Grande-Bretagne, du Canada, d'Italie, de Belgique et des diverses régions des États-Unis, il a été unanimement reconnu que la direction technique constituait en quelque sorte la clef de voûte de tout le système. A moins qu'on ne puisse donner à chaque candidat un avis éclairé sur la sorte d'apprentissage qu'il devrait entreprendre, sur le métier qui lui conviendrait, il est permis de dire que l'édifice n'a pas de base solide et risque de s'écrouler au premier contact avec le monde extérieur. Quelque approfondi qu'aura été l'apprentissage, il n'assurera pas un gagne-pain à l'intéressé s'il n'a été tenu compte ni des facultés de celui-ci ni des possibilités d'emploi que lui offrira le métier choisi.

La rééducation doit viser à mettre l'homme qui fait son apprentissage en état de réaliser un rendement de cent pour cent dans un emploi rémunérateur. Elle a donc pour fondement deux facteurs bien déterminés : la connaissance de l'homme, la connaissance des conditions spéciales du métier. La première — état physique du sujet, sa mentalité, son degré d'instruction, son passé professionnel — s'acquiert en l'interrogeant et en l'examinant; la seconde sous-entend que l'on a des notions étendues sur les détails du travail industriel.

Théoriquement, le « conseiller technique » devrait être renseigné sur toutes les situations qu'offre l'industrie et sur ce qu'elles exigent pour un rendement de cent pour cent; mais, en fait, il n'y a pas un homme, ni même un groupement, à qui l'on puisse demander de posséder un savoir aussi encyclopédique. D'où la nécessité évidente d'une organisation chargée de se livrer à une étude systématique de l'industrie pour recueillir les données indispensables et les mettre à la disposition du conseiller technique. C'est à quoi visent les enquêtes industrielles.

Qu'a-t-on besoin de savoir, ou, en d'autres termes, de quelle nature sont les renseignements que devront recueillir les enquêteurs? Il y a évidemment lieu de dresser tout d'abord la liste des emplois de toute catégorie qu'offre l'industrie, et, en second lieu de déterminer leur compatibilité avec des impotences spécifiques, Il faudra encore noter, pour chacune des situations, ses exigences au point de vue de l'intelligence, de l'éducation, des connaissances techniques, de la pratique industrielle, ainsi que les conditions d'hygiène et d'aisance dans lesquelles s'effectue le travail. Il ne suffira donc pas de se documenter sur les besoins en main-d'œuvre, le montant des salaires, la durée de la journée de travail, mais encore sur l'éclairage, le chauffage, la ventilation des ateliers, les mesures de précaution prises contre les accidents et contre l'incendie, la stabilité ou le caractère intermittent de l'emploi, ainsi que sur l'attitude des syndicats ouvriers ou des patrons à l'égard des mutilés. Il y aurait même avantage, si l'on voulait pousser l'enquête à fond, à examiner la question des facilités de transport et de logement du voisinage, le taux des locations ainsi que la possibilité de prendre le repas du midi à proximité de l'usine — détails qui offrent tous une importance beaucoup plus grande pour l'infirme que pour l'homme valide. Dernier point, et non moins intéressant, l'enquête devra porter sur les facilités d'apprentissage qu'offrent les établissements industriels et sur la bonne volonté que l'on peut attendre de leurs dirigeants à cet égard.

En ce qui regarde la façon de procéder à l'enquête, l'expérience a montré, en Amérique, que des visites personnelles étaient bien préférables à l'envoi de questionnaires par la poste. Les organisations qui se sont livrées à des recherches de ce genre sont d'accord pour préconiser, en premier lieu, une entrevue avec la direction de l'établissement. Il est indispensable, en effet, de s'assurer la coopération de celle-ci si l'on veut obtenir des renseignements qui aient une réelle valeur. L'enquêteur, quand il s'agit d'une entreprise importante, devra ensuite se mettre en rapports avec le chef du personnel, puis avec le directeur technique et les contremaîtres des divers services. Après cela, il visitera l'usine et en observera attentivement le fonctionnement pour se rendre compte des aptitudes physiques qu'exigent les diverses opérations s'y effectuant. Des entretiens avec les ouvriers et les contremaîtres compléteront ses observations personnelles. Ultérieurement, si les organisateurs de l'enquête désirent faire application du rapport qui leur aura été adressé à l'industrie en général plutôt qu'à l'installation particulière visitée, on reportera les renseigne-

d'ouvrir les yeux des patrons et des contremaîtres sur la possibilité de confier à des mutilés des besognes auxquelles, jusque-là, on avait cru que seuls les hommes valides étaient aptes, et, en second lieu, de permettre de fournir aux mutilés et aux personnes s'occupant de leur rééducation des indications relatives à ces emplois. On a pu ainsi dresser des listes d'occupations compatibles avec des infirmités déterminées. Mais, comme nombre de mutilés sont affligés d'infirmités multiples et ne peuvent par suite être classés de façon bien définie dans une catégorie déterminée, les listes doivent être considérées moins comme des guides absolus pour le placement même, que comme des index à consulter dans chaque cas particulier.

Dans les industries du cuir, du caoutchouc, de la chaussure, ainsi que dans la chaudronnerie, la brosserie et la fabrication des instruments d'optique les enquêtes ont permis de reconnaître qu'il y a 1.578 détails d'exécution différents pouvant être confiés à des mutilés. Dans les usines de constructions métalliques, 60 0/0 des travaux peuvent être accomplis, à rendement égal, par des hommes amputés d'une jambe, ou atteints de névropathie légère, de hernie, de faiblesse du cœur, ou d'affection pulmonaire modérée due à l'empoisonnement par les gaz. En revanche, les occupations accessibles aux manchots ou infirmes de la main ainsi qu'aux aveugles sont relativement peu nombreuses.

Le Red Cross Institute for Blind, lui, se proposait, en organisant son service d'investigations, de chercher, pour les soldats aveugles, d'autres professions que celles qui sont d'ordinaire réservées aux aveugles, et qui sont mal rétribuées. Il voulait en finir avec la vieille coutume consistant à enseigner aux aveugles à faire des brosses ou de la vannerie, ou à rempailler des chaises, et se proposait de découvrir quelles étaient, dans l'industrie, les tâches dans lesquelles la vue n'est pas indispensable. L'analyse des diverses opérations en cours dans les établissements industriels convainquit promptement les enquêteurs qu'ils auraient aussi vite fait d'établir la liste de toutes les facultés physiques nécessitées par l'exercice d'un emploi. Les enquêtes changèrent donc de caractère et devinrent des enquêtes générales qui sont peut-être celles qui ont été organisées le plus scientifiquement jusqu'ici.

Il vaut la peine de signaler quelles méthodes furent adoptées par l'ingénieur bien connu, M. A. B. Segur, qui fut placé à la tête du service, pour mener les enquêtes et en consigner les résultats. Pour commencer, il convainquit les industriels, dont il avait l'intention de faire visiter les

installations, non seulement que leurs intérêts ne souffriraient pas, mais, tout au contraire, bénéficieraient de ces enquêtes. Il leur démontra que le renvoi d'ouvriers et la perte qui en résulte pouvaient être diminués si l'on procédait scientifiquement en matière de placemenl, en recourant, à cet effet, à l'analyse des conditions de travail.

Il leur montra en outre quels avantages il y avait lieu d'attendre de la rééducation des ouvriers invalides : ceux-ci sont moins tentés de quitter un emploi rémunérateur que les ouvriers valides et, une fois qu'ils ont une place appropriée à leur condition physique, ils constituent une nouvelle réserve de main-d'œuvre. Il parvint ainsi à décider les industriels à prendre à leur charge les appointements d'un enquêteur dont la tâche fut préparée et surveillée par les collaborateurs de M. Segur.

Un second fait à noter c'est que l'on recommanda aux enquêteurs de consigner non pas la nature des infirmités compatibles avec la pratique d'un métier, mais les facultés absolument nécessaires pour cette pratique. C'est ainsi, par exemple, qu'ils notent, pour chaque détail d'exécution, s'il exige l'usage d'une ou des deux mains, quel degré d'acuité de vision il comporte, s'il peut s'effectuer ou non, avec des poumons ou des nerfs ébranlés, etc. Une troisième innovation a consisté en l'adoption d'un système de notation par lettres qui permet de faire tenir tous les renseignements en un petit espace. Grâce à ce système, on peut inscrire sur une seule page dactylographiée toutes les indications relatives, non seulement aux facultés physiques, mais encore au degré d'intelligence, à la pratique antérieure, au niveau d'instruction nécessaire ainsi qu'à la durée d'apprentissage et au taux des salaires, pour dix ou douze spécialités différentes.

Les industriels n'ont pas vu sans surprise les résultats de l'enquête en ce qui regarde le nombre d'ouvriers qui pourraient être atteints d'infirmités diverses sans que le rendement des établissements en souffrît. C'est ainsi qu'aux établissements Armour, l'enquête a montré que dans un des services les plus durs et les plus dangereux de l'entreprise, l'abattoir, sur 1.065 ouvriers, 877 pourraient sans inconvénient avoir une invalidité quelconque, et, parmi ces derniers, 607 être affligés de plus d'une invalidité.

Il n'est pas besoin de dire combien ces enquêtes ont élargi le cercle des occupations ouvertes aux mutilés.

PARIS. — IMPRIMERIE CHAIX (SUCCURSALE B), 11, BOULEVARD SAINT-MICHEL. — 2898-19.

les trouver, pour peu que les chefs d'industrie voulussent bien se prêter à un essai. C'est là ce qui a donné naissance aux enquêtes organisées par l'Institut et qui avaient un double but : trouver quels sont les travaux que les mutilés peuvent exécuter de manière efficace dans l'industrie, et amener les patrons à leur confier ces travaux.

Ceux-ci se montrèrent au début hostiles à cette suggestion. Ils ne demandaient pas mieux que de venir en aide aux mutilés de guerre, mais fermaient l'oreille quand on leur parlait des mutilés civils. Convaincus, que, si l'on voulait que les enquêtes aboutissent à un résultat effectif, il fallait d'abord vaincre la répugnance patronale, Miss Helen E. Redding, qui dirigeait ce service à l'Institut, se mit à faire une propagande systématique parmi les chefs d'industrie. A son sens, c'est par la tête qu'il fallait commencer la campagne : aussi ses premières visites furent-elles pour les dirigeants des associations d'industriels. Après avoir plaidé la cause du mutilé, elle se retirait en laissant des brochures éditées par l'Institut et qu'elle priait qu'on voulût bien distribuer aux membres de l'association. Souvent même, elle demandait la permission d'envoyer des conférenciers aux réunions de celle-ci. S'attaquant ensuite aux directeurs des revues professionnelles, elle obtint d'eux qu'ils publiassent des articles illustrés signalant des travaux intéressants accomplis dans la profession intéressée par des mutilés. Ce n'est qu'après qu'elle et ses collaborateurs commencèrent à visiter les usines séparément et à recueillir les renseignements désirés.

Comme le service de placement ne s'occupait que des mutilés de bras ou de jambe, c'est au point de vue de la compatibilité des occupations avec ces types d'infirmité que les enquêtes furent menées, et comme, d'autre part, il s'agissait de placer des ouvriers inexpérimentés, la bonne ou la mauvaise volonté des chefs d'industrie constituait un facteur essentiel à cet effet.

Les enquêtes portèrent sur quarante-huit industries, dans chacune desquelles plusieurs établissements furent inspectés. On peut citer entre autres les industries du cuir, du papier, du caoutchouc, de la chaussure, du tabac, la confiserie, la fabrication des pianos, objets de celluloïd, instruments d'optique, produits chimiques et pharmaceutiques, la ferblanterie, l'industrie cinématographique. Les résultats obtenus eurent un effet immédiat pour faciliter la tâche du service de placement.

Le succès d'une enquête dépend en grande partie de la personnalité de l'enquêteur. Une personne à l'extérieur agréable, et qui sait, dès les

premiers mots, prendre son interlocuteur par le bon côté a plus de chance de réussir que celle qui l'attaque de front; mais ce qui importe plus encore, c'est d'être persuasif. L'enquêteur doit, d'abord, pouvoir faire comprendre au patron que son enquête ne doit être en aucune façon préjudiable aux intérêts de celui-ci; puis qu'il est certaines besognes qu'un mutilé peut accomplir aussi bien que n'importe qui. Miss Redding eut la bonne fortune, comme elle l'avoue elle-même, de pouvoir se faire accompagner, dans ses visites aux usines, par un mutilé qui avait su remédier à l'infériorité physique que lui imposait son infirmité et qui avait une foi indéracinable en la possibilité pour les autres infirmes d'en faire autant. Cet homme, étant jeune, avait perdu un bras et une jambe; il avait eu cependant l'énergie de réagir contre ces conditions adverses et ne demandait maintenant qu'à donner son aide aux autres. Au cours de ses visites dans les usines. s'il voyait un travail qu'il crût exécutable par un mutilé, à l'encontre de ce que pensaient ouvriers et contremaîtres, il demandait qu'on l'autorisât à essayer, s'asseyait devant la machine et prouvait aux spectateurs qu'un homme n'ayant qu'un bras et une jambe était en état de faire parfaitement bien ce travail. Il faut avouer qu'il était exceptionnellement doué et que d'autres mutilés n'auraient pu suivre sa trace.

Une autre série d'enquêtes très approfondie et intéressante est celle qu'organisa, l'an dernier, en collaboration avec le Red Cross Institute for Crippled and Disabled Men, le Bureau of Vocational Guidance de l'Université Harvard. Ces enquêtes avaient pour but d'aider le Gouvernement dans son œuvre de rééducation des invalides de guerre, en lui fournissant des renseignements précis sur les débouchés industriels en vue desquels cette rééducation devrait être menée. Primitivement, ce service s'était fixé comme plan d'instituer une enquête uniforme sur l'ensemble des industries du pays, afin de reconnaître quels métiers ou professions étaient compatibles avec les différentes natures d'infirmités ; mais quand on se fut aperçu du nombre et de la complication des facteurs dont il fallait tenir compte pour le placement intelligent de la main-d'œuvre, on abandonna le projet primitif et l'on résolut d'étudier, de préférence, mais de façon très minutieuse, certaines industries essentielles de la Nouvelle-Angleterre, parmi lesquelles figurent la chaudronnerie, la cordonnerie, la brosserie, l'imprimerie, les industries du cuir et du caoutchouc, la fabrication des instruments d'optique et d'outils, ainsi que les industries métallurgiques.

Ces enquêtes ont eu pour résultats principaux : en premier lieu,